



Saint-Ambroise

École Saint-Ambroise

8555, rue de Normandville
Montréal (Québec) H2S 2B8
Téléphone : 514 506-4940
Télécopieur : 514 506-7866

Procès verbal

Conseil d'établissement-École Saint-Ambroise

9 décembre 2025 à 18h30

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est atteint. Sont présents :

Marie-Hélène Aubé (MHA)

Isabelle Cardin (IC)

Mythlande Lacroix (ML)

Pierre-Luc Girard-Lauriault (PLGL)

Bruno Thibert (BT)

Erick Wenzel (EW)

Alexandrine Warren (AW)

Elena Martinez (EM)

Laurence Desforges-Daoust (LDD)

Geneviève Miron Woods (GMW)

Jessica Rochon (JR)

Gaëlle Zwicky (GZ)

Geneviève Marleau (GM)

Sébastien Hénaff (SH)

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Point à rajouter pour l'OPP : budget décoration de Noël.

Points reportés en janvier : les discussions sur le projet de zoothérapie et le projet éducatif.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

BT propose. ML seconde.

3. Désignation du poste de secrétaire

GM se propose comme secrétaire.

4. Adoption du procès-verbal du CÉ du 14 octobre 2025

Centre
de services sociaux
de Montréal

Québec

Correction de quelques erreurs. Le procès-verbal est ensuite adopté à l'unanimité.

PLGL propose. SH seconde.

5. Parole au public : Projet d'embellissement des espaces extérieurs de l'école St-Ambroise

Marie-Hélène Laurence nous présente un projet pour réenchanter les espaces extérieurs. Il y a eu plusieurs projets d'embellissement pour notre école dans le passé, mais ils ont avorté (surtout à cause des travaux au pavillon De Normanville en 2023) ce qui fait que nous sommes la seule école du quartier qui n'est pas rénovée à ce niveau. Idées proposées : marquage au sol, jardins, zones de socialisation, tissage sur les clôtures, installations ludiques et sportives, etc. La première étape sera de lancer la démarche pour ensuite concevoir les plans, puis mobiliser la communauté et valider les propositions.

MHA nous informe qu'elle a discuté avec un chargé de projets en aménagement au CSSDM. Pour l'aménagement de la cour, c'est le centre de services scolaire qui a un pouvoir décisionnel, pas le CÉ ou la direction (qui ne peuvent que soumettre des recommandations). À noter qu'en 2029 il y aura des travaux au pavillon Chambord et entre les 2 pavillons (abolition d'un tunnel technique). Il faut donc faire attention parce que les projets qui seront réalisés au printemps 2026 ne doivent pas compromettre les travaux majeurs à venir (voir la réglementation de la ville). Certains projets pourraient toutefois être réalisés à court terme sans compromettre les travaux à venir. La prochaine étape sera la rencontre avec le chargé de projet du CSSDM en janvier 2026.

6. Présentation du budget 2025-26

MHA nous présente le budget.

Le budget d'une école est composé de plusieurs fonds. Ce sont des vases communicants. Les surplus d'un fond peuvent éponger les déficits d'autres fonds.

Fonds 1 : C'est le fonds de roulement de l'école

- Une partie du fonds 1 est contrôlée centralement (salaire du personnel enseignant).
- La partie qui est contrôlée localement comprend des dépenses salariales et des dépenses non salariales. Les salaires dans le fond 1 sont : 2 postes à 100% secrétaires, 2 postes à 100% concierges, 1 poste à 40% aide-concierge.

Les activités d'enseignement non salariales comprennent :

-Dépenses d'enseignement comme le budget classe préscolaire et primaire et les guides pédagogiques.

-Reprographie : Photocopies à l'école + Location de photocopieur +encre +papier imprimerie CSSDM/ cahier maison. Ce montant sera transféré du fonds 1 vers le fonds 9.

Le budget Soutien au projet éducatif qui peut servir à :

- Libération pour travailler sur un projet en lien avec les maths (orientation du projet éducatif)
- Formation des enseignants (compléments au budget du CLP)
- Achat de matériel pédagogique
- Contrat d'une formatrice

Autres dépenses dans le fonds 1 : Achats quotidiens (secrétariat) et produits ménagers.

Fonds 4 et 9

Reliquat : argent non réclamé d'un recours collectif pour les effets scolaires et cahiers d'activités. La direction peut payer les frais pour les familles démunies.

Campagne de financement 6e année (collations) 1045\$

Fonds des campagnes de financement :

Prévoir les sommes pour les sorties éducatives (20\$/ élève) : 7360\$

Dictée PGL 2024-25 : reste 1448\$

Donc : $19\,269\$ - 8808\$ = 10\,461\$$ pour OPP

Fonds 6

Mesures d'ajustement du MEES aux allocations de base pour les activités éducatives et ententes. Enveloppes budgétaires qui s'ajoutent aux allocations de base et qui permettent d'offrir les services aux élèves prévus aux régimes pédagogiques. Certaines de ces enveloppes budgétaires étant des " mesures protégées" elles doivent être utilisées à des fins spécifiques.

Mesure 15025 (Seuil minimum services aux écoles) : une partie du salaire TES et salaire orthopédagogue.

Mesure 15012 : Aide alimentaire

Il n'y a plus de mesure d'aide alimentaire au SDG. Tout est décentralisé dans le budget de l'école. Ce montant sert à payer les collations du SDG.

Mesure 15012 : 5956\$

Mesure 15331 :4054\$

Mesure 15103 Lecture à l'école : Achats de livres pour la bibliothèque de l'école. L'école doit déboursier un pourcentage à même son budget de fonctionnement.

Mesure 15230 École Inspirante : Sorties éducatives, événements école, achat de matériel et salaires.

Mesure 15373 Soutien intégration EHDAA : salaire orthopédagogue.

Mesure 15320 PIA : Libération pour la rédaction, la révision des PIA, des portraits classe, des dossiers des élèves EHDAA.

Conclusion : On est sur une voie d'équilibre. Il est possible qu'il y ait des déficits à la fin de l'année pour soutenir des élèves qui ont des besoins. Ce n'est pas inquiétant, car nous avons une marge de manœuvre.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Proposé par PLGL. Secondé par SH.

7. Sorties éducatives

Le 18 décembre, la classe combinée 5-6 va au MAC. Les sommes sont prises dans la mesure sortie culturelle.

Le 23 janvier, les T01-T02 vont au biodôme. Les sommes sont prises dans la mesure sortie culturelle.

Pour le voyage à Kingston des sixièmes années, Elena a contacté 4 agences de voyage. Celle qui présente une offre qui est à la fois ludique et éducative (à un prix raisonnable) est Éducateurs qui est la même agence qui a été utilisée l'an dernier. La durée du voyage et la qualité des activités justifient le prix légèrement supérieur aux 3 autres agences. De même, les enfants étaient satisfaits à 100% de leur expérience l'an dernier. Le coût est de 465\$ par élève avant les levées de fonds (qui ont réussi à faire baisser le prix final de façon significative l'an dernier).

Pour le voyage à Québec, des démarches seront effectuées afin de présenter les offres des agences de voyage scolaire. La présentation aura lieu au prochain CÉ. Cette partie sera jointe au prochain PV du 20 janvier 2026

Proposé par PLGL. Secondé par GZ.

8. Approbation du photographe scolaire

PLGL a fait des démarches pour le photographe scolaire. Il suggère de renouveler avec Petit Passeport qui semble être le meilleur rapport qualité-prix présentement.

BT propose. AW seconde.

9. Approbation des contenus obligatoires

En début d'année, nous avons approuvé les COSP : contenus en orientation scolaire et professionnelle.

C'est la première année où l'on doit intégrer des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales. Parmi celles-ci : démontrer une attitude d'ouverture aux autres, reconnaître les émotions, développer ses habiletés à résoudre des conflits, etc. MHA nous fait remarquer que ces compétences sont déjà intégrées au programme.

SH propose. PLGL seconde.

10. Information sur le plan de lutte

IC nous informe qu'un comité « climat scolaire » a été mis en branle.

Le système des pompons fonctionne très bien. Il y aura une activité récompense dans la semaine du 8 décembre.

11. Information sur la loi en lien avec le vouvoiement

MHA nous fait remarquer qu'il n'y a pas eu d'information au sujet de cette loi depuis septembre. Ce sera à suivre plus tard.

12. La loi 94 sur la laïcité

Concernant la loi 94, plusieurs enjeux pourraient porter à interprétation. Le CSSDM a demandé des précisions au ministère qui n'a pas encore répondu. Il semble que ça n'aura pas d'impact direct dans notre milieu pour le moment, mais il pourrait y en avoir à moyen ou long terme.

Nous sommes préoccupés par cette situation alors, suivant l'exemple de d'autres écoles, le CÉ envoie au CSSDM une résolution demandant un moratoire sur l'application de la loi 94.

Adopté à l'unanimité.

SH propose. EW seconde.

13. Formation obligatoire CÉ

Tous les membres doivent remplir le questionnaire à la maison.

14. Critères de sélection d'une direction

Puisque nous manquons de temps, ce point sera fait à distance. Il est important que ce soit complété avant le 31 décembre.

15. Points de discussion

15.1 Comité des usagers du service de garde

EW nous informe des priorités du comité cette année.

Premièrement, l'amélioration des communications entre les parents et le service de garde.

Deuxièmement, l'intégration du plan de lutte contre l'intimidation au service de garde.

Le CÉ approuve ce mandat.

GZ propose. BT seconde.

15.2 Personnel enseignant

LDD nous informe que le comité étudiant a été mis en place pour les élèves de 3^e à 6^e année suite à des élections.

15.3 OPP

Pierre-Luc Beaudoin nous informe que lui et d'autres parents ont décoré les deux pavillons pour Noël. Il demande à renouveler le stock de décoration lors des ventes d'après Noël pour un maximum de 200\$.

Proposé par EW. Secondé par PLGL.

À noter que le party de Noël a été une grande réussite.


15.4 Service de garde

Puisque la loi a changé, il doit y avoir une modification de la réglementation du service de garde. Il y aura seulement 2 rappels au parent (au lieu de 3) pour facture non payée avant que des mesures ne soient prises.

Adopté de façon unanime. SH propose. Secondé par GZ.

16. Levée de l'assemblée

Proposé par BT. Secondé par SH.


Geneviève Woods
PRÉSIDENCE